



Sauver les sessions et ne laisser personne derrière

Note de synthèse : COVID-19

Présentée au Congrès extraordinaire du 23 mars 2020

Mise en contexte

Le 13 mars 2020, le premier ministre du Québec François Legault et le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Jean-François Roberge ont annoncé la fermeture de tous les établissements d'enseignement de la province. Dans le cadre des efforts du Québec afin de réduire la courbe de propagation de la COVID-19, les écoles, les cégeps et les universités ont fermé leurs portes pour une période de deux semaines, jusqu'au 29 mars inclusivement.

Le 20 mars, à son point de presse quotidien, le premier ministre a ajouté que les cégeps et les universités ne rouvriraient fort probablement pas leurs portes avant la fin de la session et que celles-ci seraient complétées « à distance ». La même journée, le ministre Roberge tenait une conférence téléphonique avec tous les partenaires des réseaux de l'enseignement supérieur, afin d'entendre les premières préoccupations de chaque groupe. Il a confirmé cette orientation : les activités pédagogiques restantes se termineront à distance, en ligne. Le premier ministre confirme le 22 mars que les écoles, cégeps et universités ne rouvriront pas avant le 1^{er} mai, au minimum.

Dans ce contexte, la FECQ souhaite se positionner sur la façon dont cette intention sera déployée, avec pour objectif de sauver les sessions d'étude sans laisser personne derrière et ce, sans distinction du campus, du programme ou d'une situation de précarité.

Directives claires et spécifiques

Notons que les deux premières semaines de suspension des cours, la directive émise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) était de cesser tous les cours. D'autres directives mentionnaient la possibilité de maintenir des activités d'enseignement et de recherche — incluant certains stages — pour « assurer les services de soins », dans le domaine de la santé par exemple, sans plus de précision. À certains endroits, les règles concernant la suspension des cours dans les deux premières semaines n'ont pas été respectées ; des établissements continuant d'exiger des remises de travaux et tentant de relancer des activités de formation.

Selon la FECQ, le succès de l'opération passe par une communication efficace. En effet, **les directives, pour être respectées, doivent être claires et spécifiques**. Des directives inscrites dans la réalité et qui prennent en considération différents cas de figure permettent d'orienter clairement les actions sur le terrain. Elles doivent également être spécifiques. Faire la distinction entre les ordres primaire et secondaire et l'enseignement supérieur rend les directives plus ancrées dans les réalités des réseaux. D'importantes différences existent entre les cégeps et les universités, des directives spécifiques à chaque réseau sont aussi gage de succès.

Reprise des activités à distance

Au moment de suspendre les cours, il restait environ 8 à 10 semaines (40 à 50 jours) d'activités dans les cégeps, incluant les périodes d'examens. Le *Règlement sur le régime des études collégiales* précise qu'une session collégiale doit durer au moins 82 jours. Le MEES évoque que pour compléter suffisamment de contenu pédagogique afin de sauver les sessions, des activités pédagogiques et des évaluations



devront être converties et réalisées à distance, en ligne. Si la FECQ comprend la nécessité de travailler avec cette prémisse, différents obstacles à cette démarche méritent d'être évoqués.

Les groupes précarisés

Plusieurs groupes de la population étudiante vivent un bouleversement important de leur quotidien, tout comme l'ensemble de la population. Pour certains, l'idée de réaliser des apprentissages de la maison constitue un problème important. Les étudiants et étudiantes parents qui ont des enfants à charge, en plus de parfois devoir travailler — ou vivre sans ce revenu — vivent une réalité qui les pénalise sévèrement dans une démarche de formation à distance. Les étudiants et étudiantes qui seront touchés par la COVID-19 ou dont les proches le seront vivront une situation où continuer des études sera insoutenable. **Ces groupes, comme d'autres, ne doivent pas être pénalisés par leur impossibilité à compléter leur session à distance.** Le réseau devra montrer de la flexibilité à leur endroit.

L'accès au matériel nécessaire

Dans plusieurs programmes, notamment du secteur technique, du matériel spécialisé est nécessaire afin de compléter des apprentissages sur le terrain, en ateliers ou en laboratoires. Les cégeps étant fermés et les rassemblements, interdits, accéder à ce matériel n'est pas possible. **Aucun programme ne doit voir ses cohortes pénalisées parce que ses activités d'apprentissage et ses évaluations nécessitent du matériel spécialisé.**

De plus, la plupart des apprentissages à distance nécessiteront du matériel scolaire que la population étudiante a pu laisser dans son établissement. Des mécanismes sécuritaires devront être mis en œuvre pour permettre leur récupération. Parmi ce matériel, on compte des outils informatiques. Des membres de la population étudiante n'ont pas accès à des ordinateurs — ou à certains logiciels — à la maison. **Le MEEES et les établissements devront trouver des façons de rendre possible leur démarche auprès des personnes sans accès à des outils informatiques,** ou à tout le moins, ne pas les pénaliser.

L'accès aux services d'aide et aux ressources

Près d'un étudiant-e en situation de handicap sur trois utilise les services d'aide, avec une moyenne de 21,3 % de la population étudiante en 2016-2017, selon le *Sondage provincial sur les étudiants-es des cégeps*. Les services d'aide à la réussite sont une clé pour la réussite de la population étudiante. Le contact en personne avec un membre du corps enseignant est aussi déterminant pour un apprentissage de qualité. Or, de la maison les embûches pour réussir sont plus présentes pour bien des membres de la communauté étudiante. **Les établissements devront rendre disponibles des formes de services d'aide à la réussite et de soutien pédagogique en visioconférence ou par téléphone.**

Les ressources autres auxquelles la population étudiante a besoin sont aussi importantes. Les aides pédagogiques individuelles (API) jouent un rôle important dans l'organisation des cheminements de la population étudiante. Les bibliothèques offrent des services souvent essentiels pour exécuter des travaux de chez soi. Les services de tutorat accentuent l'entraide et la réussite des étudiants-es en difficulté. **La communauté étudiante doit pouvoir continuer de bénéficier des différentes ressources d'aide et d'accompagnement,** dans une forme adaptée aux circonstances.



L'Épreuve uniforme de français et les examens des ordres professionnels et des ministères

L'Épreuve uniforme de français (EUF) de la session d'hiver est prévue le 13 mai. Si les cégeps étaient rouverts à temps, rien n'indique que la préparation de la population étudiante sera suffisante pour assurer sa réussite. Les examens du MEES ont clairement été annulés pour l'année aux niveaux primaire et secondaire, mais les indications sont toujours confuses quant au collégial. Les examens des ordres professionnels, souvent préalables pour la suite d'un programme d'étude, connaîtront aussi des retards. D'autres examens d'entrée à la profession de certains ministères pourraient connaître des anomalies, le Programme national d'intégration clinique en Soins préhospitaliers d'urgence par exemple. **Le MEES devra s'assurer que tous les examens uniformes aient lieu dans des circonstances prêtant à la réussite et que personne ne voit son cheminement bouleversé par des reports d'examens préalables.**

La Cote R

Les impacts amenés par ces changements aux activités pédagogiques et aux évaluations sont susceptibles de créer des iniquités quant à la Cote R, notamment pour les personnes précarisées et les personnes avec difficultés de handicap. Des changements importants aux plans de cours fausseront les chances de maintenir les Cotes R souhaitées par les membres de l'effectif étudiant. **Un mécanisme devra être mis en œuvre afin d'éviter l'apparition d'iniquités dans les Cotes R de la session d'hiver 2020.**

Les abandons tardifs

Les membres de la population étudiante qui n'auront pas les moyens — matériels, financiers ou autres — de poursuivre leur session ou qui préféreront se reprendre une fois le retour à la normale ne devraient pas voir leur Cote R touchée. L'équité veut que les personnes que la situation rend incapables de continuer leurs études, qui ont des enfants à charge ou qui seront malades ou dont les proches seront malades ne se voient pas pénalisées par leur choix, légitime, de mettre fin à leur session. La dernière chose dont ce groupe de la population étudiante a besoin, c'est de voir son dossier entaché ou son parcours retardé à cause du coronavirus. **Des abandons sans mentions d'échec devraient être rendus possibles pour tous-tes, sans égard aux dates limites pour abandon de cours.**

Assurer la sécurité des stagiaires

Un flou persiste sur la poursuite des stages. Les informations rendues publiques par le MEES la semaine du 16 mars indiquaient la possibilité de maintenir des activités d'enseignement et de recherche — incluant certains stages — pour « assurer les services de soins », dans le domaine de la santé par exemple. Cette directive semble interprétée différemment par les universités et les cégeps et même d'un campus à un autre.

Rappelons que les stagiaires ne sont pas protégés adéquatement par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* et qu'ils sont exclus de la *Loi sur les normes du travail*. Dans ce contexte, **poursuivre les stages exige qu'on assure la sécurité et la santé des stagiaires. Sans quoi, les activités de stage devraient être suspendues.** Les établissements devraient faire preuve de flexibilité dans la reconnaissance des stages selon le nombre d'heures accomplies au moment de leur suspension s'il y a lieu, dans leur report à plus tard dans la session ou à l'été, de sorte que le moins de stagiaires ne soient retardés dans leur cheminement.

Les stagiaires de cinq programmes techniques devaient à cette session bénéficier pour la première fois du *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires*. Compte tenu des circonstances



difficiles que causera l'annulation de plusieurs stages, la FECQ demande **que chaque bourse soit attribuée en entier sans égard à l'achèvement des stages visés à cette session.**

Soutenir la population étudiante

La population étudiante vit fréquemment dans une situation de précarité, que ce soit au niveau psychologique ou au niveau financier. Les circonstances actuelles accentuent les difficultés que rencontre la communauté étudiante et il importe de ne pas la laisser en reste dans l'aide déployée par le gouvernement.

Soutien psychologique

La situation actuelle est hautement anxiogène. Pour plusieurs personnes dont le revenu est amputé, dont les proches sont à risque ou dont le cheminement académique est remis en question, la crise crée de l'inquiétude ou de la détresse. Une concertation avec le corps professionnel sera de mise pour adapter les services d'aide psychosociale aux nouvelles dynamiques du télétravail, éventuellement sortir du cadre lundi-vendredi et augmenter la capacité de service des établissements à la communauté étudiante. Les établissements devraient **1) rendre leur service d'aide psychosociale disponible à distance dans la mesure du possible, 2) diffuser des banques de ressources locales pour répondre aux inquiétudes de la population étudiante et 3) prendre en considération dans la reprise des activités pédagogiques cette détresse.**

L'aide financière aux études

Le programme de prêts et bourses joue un rôle névralgique en temps de crise. Ses bénéficiaires doivent demeurer admissibles et recevoir l'aide prévue, et ce pour chaque semaine de suspension de la session. Les emplois étudiants sont durement touchés par la crise et la situation de précarité dans laquelle se retrouvent ceux et celles sans emploi s'accroît dramatiquement. Le gouvernement québécois a déjà annoncé le gel des dettes étudiantes, l'arrêt des paiements sur les prêts et leurs intérêts, pour les six prochains mois ainsi que le maintien des versements pendant les deux semaines d'interruption. Le programme d'aide financière peut cependant être adapté pour mieux soutenir les étudiants en cette période de crise.

Trois mesures additionnelles peuvent être rapidement mises en place et soutiendraient la population étudiante. Ces mesures partent du constat que, malgré les arrangements mis en œuvre pour que la section actuelle soit fonctionnelle, certains étudiants-es vont abandonner leur session. Lors d'une session ultérieure, il serait déplorable que ces étudiants n'aient plus droit à l'aide financière aux études parce que la crise les a forcés à abandonner une session. Pourtant, certains paramètres du programme pourraient faire en sorte que ce soit le cas. Pour éviter ces effets pervers, une première mesure consiste à **augmenter la période d'admissibilité au régime** si un étudiant-e a abandonné cette session. Une seconde mesure consiste à **augmenter les limites d'endettement** sous les mêmes conditions, c'est-à-dire s'il y a eu abandon cette session. Combinées, ces deux dispositions transitoires limiteraient les effets négatifs de la crise pour les bénéficiaires ayant dû annuler cette session et qui pourrait en avoir besoin. Cela aurait pour effet de prolonger les périodes d'admissibilité des bénéficiaires à la durée réelle de leurs études s'ils ou elles ont abandonné une session pendant la crise. Troisièmement, **augmenter d'une session le critère d'éligibilité au programme de remise de dette si un étudiant annule la session en cours.** Un étudiant-e devrait pouvoir être admissible à une remise de dette s'il ou elle complète son programme dans les temps, abstraction faite de la crise en cours.



De manière similaire aux mesures de soutien annoncées par le fédéral et le provincial (bonification de l'assurance-emploi, nouveau programme de soutien aux travailleurs autonomes, etc.), le gouvernement devrait également annoncer le maintien des dépenses admissibles à ceux et celles qui annuleront la présente session/abandonneront leurs cours en raison du coronavirus. Ceux et celles qui sont **bénéficiaires à l'AFE devraient voir leur aide reconduite mensuellement pour le reste de la session**, en omettant les dépenses admises de frais de scolarité et de matériel scolaire, avec la même structure de prêts et de bourses.

Bien qu'il serait préférable que ce ne soit pas le cas, ces mesures devraient également être adaptées si le cours normal de plus d'une session d'étude était remis en question. En effet, les emplois d'été subiront un coup dur et les besoins en aide financière peuvent déjà s'annoncer croissants pour l'année 2020-2021.

Il est important de mentionner que les programmes sociaux tels que l'assurance-emploi considèrent les prêts et les bourses comme des revenus. En ces temps troubles, plusieurs étudiants-es ont perdu leur emploi et leurs prêts et bourses (qui inversement prennent déjà compte du revenu de travail) ne suffisent plus à subvenir à leurs besoins. Il est important **que les programmes d'aide aux travailleurs et travailleuses prennent compte de la situation de la population étudiante dans les critères mis à jour pour la période de la crise.**

Communauté étudiante internationale

Les membres de la population étudiante internationale sont parmi les groupes qui se retrouvent dans une situation particulièrement précaire. Leur situation financière est souvent difficile, leur inquiétude, plus importante et leur statut les limite dans les possibilités de recevoir de l'aide, et même des soins. Bien que les membres de ce groupe détiennent normalement des assurances, leur permis d'étude a une limite et leur possibilité de travailler également.

Les enjeux sont nombreux pour les membres de la population étudiante internationale : qu'arrive-t-il à ceux et celles qui ne pourront compléter leur session, alors qu'ils paient des droits de scolarité bien plus élevés que les étudiants-es québécois ? Les limites d'heures de travail incluent des heures travaillées sur le campus, à 66 % ; comment compenser cette perte de revenu ? Les personnes devant prolonger leurs séjours auront-elles des allongements de leurs permis d'études ? La FECQ demande **que les gouvernements québécois et canadien prennent en compte la population étudiante internationale et mettent en œuvre des mesures d'aide qui lui est dédiée.**

Résidences

Différentes universités, pour le moment, ont décidé de vider leurs résidences étudiantes. L'Université Concordia, l'Université Laval et l'Université de Montréal ont exhorté leurs résidents-es à quitter s'ils le pouvaient. Les mesures sanitaires à appliquer s'avéraient incompatibles avec le maintien des activités des résidences. Au niveau collégial, de telles situations ne sont pas encore survenues, mais il importe que 1) **les résidences adaptent leur cadre de vie pour assurer la sécurité de leurs locataires** et 2) **si elles doivent fermer, que des mesures transitoires appropriées soient offertes à leurs résidents-es.**